

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 299

présenté par

Mme Garin, M. Peytavie, Mme Rousseau, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER

I. – À la fin de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« opérateur France Travail »,

les mots :

« institution mentionnée à l’article L. 5312-1 ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 19, procéder à la même substitution.

III. – En conséquence, à la seconde phrase de l’alinéa 20, substituer aux mots :

« opérateur France Travail »

les mots :

« institution mentionnée à l’article L. 5312-1 du présent code ».

IV. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 24, substituer aux mots :

« opérateur France Travail »,

les mots :

« institution mentionnée à l’article L. 5312-1 ».

V. – En conséquence, aux alinéas 27, 29 et 35, procéder à la même substitution.

VI. – En conséquence, à la deuxième phrase de l'alinéa 40, substituer aux mots :

« opérateur France Travail »,

les mots :

« institution mentionnée à l'article L. 5312-1 du code du travail ».

VII. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« code du travail »

les mots :

« même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement souhaite changer le nom de pôle emploi. Cette idée nous semble au mieux inutile, au pire néfaste pour les demandeurs d'emploi. Quoiqu'il en soit, changer le nom de pôle emploi ne changera pas la qualité du service public ni l'efficacité du dispositif.

Ce débat nous empêche de discuter des vrais sujets, par exemple du taux d'encadrement des demandeurs d'emplois : combien de conseillers sont mis à disposition pour accompagner véritablement ceux qui sont à la recherche d'un emploi? Leur nombre est-il suffisant pour offrir un suivi qualitatif et régulier ? Les demandeurs d'emploi ne sont pas des numéros, mais des citoyens avec des besoins spécifiques et des parcours individuels.

Ensuite, quel budget dédié à l'insertion ? Ce budget est passé en 20 ans de 20% à 7% du budget dédié au RSA.

Enfin, qu'en est-il de la vision stratégique ? Pouvons-nous parler d'une orientation claire qui va au-delà du court terme, qui anticipe les mutations du marché du travail et qui prépare nos concitoyens aux métiers de demain ?

Pour toutes ces raisons et pour éviter des dépenses inutiles, le groupe écologiste-NUPES propose de conserver le nom de pôle emploi.